

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P. O. Box 3243 Telephone +251 11 5517 700 Fax: +251-5517844
website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Douzième session ordinaire

1^{er} -3 février 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

**Assembly/AU/8(XII)
Add.3**

LA QUESTION DE PALESTINE

***(Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe
libyenne populaire et socialiste)***

LA QUESTION DE PALESTINE

1. Point proposé

La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste propose l'inscription à l'ordre du jour de la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, d'un point intitulé « la question de Palestine », et ce, conformément à l'article 8, alinéa 2/d du règlement intérieur de la Conférence.

2. Note explicative

En 1917, le Gouvernement du Royaume Uni, par l'intermédiaire de son Ministre des Affaires étrangères de l'époque, Balfour, a promis aux juifs la création d'un foyer national juif en Palestine, et à la fin de la première guerre mondiale, la Palestine a été placée sous mandat britannique ; le Gouvernement britannique a alors commencé à mettre en œuvre cette promesse, à travers notamment des négociations sur l'immigration juive dirigée par le sionisme mondial, en vue de transférer des juifs à travers le Monde sur la terre de Palestine. Le peuple palestinien s'est opposé à ce projet en déclenchant la Révolution de 1936 et les soulèvements qui ont suivi. Mais le flux de l'émigration juive de l'Europe vers la Palestine n'a pas pu être arrêtée à cause notamment de la création de milices juives pour massacrer les Palestiniens. Vers la fin de la deuxième guerre mondiale, le Gouvernement du Royaume Uni a annoncé la fin de son mandat sur la Palestine. Les combats qui se sont déroulés entre les Palestiniens et les juifs à la suite de cette annonce, ont entraîné l'occupation de plusieurs villes et villages palestiniens ainsi que l'exode forcé d'un grand nombre de Palestiniens. Malgré l'intervention de l'ONU et l'adoption de plusieurs résolutions sur le partage de la Palestine et le retour des réfugiés, Israël, l'Etat artificiel que les sionistes ont créé en 1948, n'a cessé de s'étendre, de pratiquer l'expansionnisme et d'imposer sa domination à l'ensemble de la Palestine en 1967.

L'expropriation des terres par l'entité sioniste ainsi que l'expulsion des Palestiniens de leurs villes et villages ont provoqué plusieurs guerres et affrontements qui ont menacé la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de cette situation, l'idée de l'instauration de deux Etats indépendants « Israël » et « la Palestine » vivant à côté a été émise. Mais, il s'est avéré avec le temps, que cette vision ne pouvait pas apporter la solution au problème palestinien pour les raisons suivantes :

1. L'exiguïté du territoire ne permet absolument pas l'instauration de deux Etats.
2. Les deux Etats indépendants vont s'entretuer, car chacun d'eux estime que le territoire de l'autre lui appartient.
3. La rive occidentale du Jourdain (La Cisjordanie) et la bande de Ghaza ne pourraient pas, à elles seules, accueillir les réfugiés palestiniens

installés dans les pays voisins sans parler des autres réfugiés à travers le monde. De même, « Israël » ne pourrait pas accueillir de nouveaux flux d'immigrés.

4. Une interpénétration des populations des deux Etats va s'imposer ; un million de Palestiniens au moins dans ce qu'on appelle « Israël » et près d'un demi-million d'Israéliens au moins en Cisjordanie et à Gaza sans parler des autres communautés confessionnelles : Druzes et Chrétiens, notamment les Catholiques.
5. Chacune des deux parties compte sur l'autre en ce qui concerne sa survie quotidienne : Les usines israéliennes ont besoin de la main-d'œuvre palestinienne pour fonctionner, sans parler de l'échange des marchandises et des services.

Compte tenu de ces réalités, la solution historique et définitive au problème palestinien en vue de mettre un terme aux souffrances cruelles et aux drames pénibles endurés par les Israéliens et les Palestiniens, est l'instauration d'un Etat unique dénommé ISRATINE regroupant Arabes et Juifs à l'instar de ce qui s'est passé en Afrique du Sud. L'établissement d'un tel Etat doit reposer sur les bases suivantes :

1. Retour des réfugiés et déplacés palestiniens dans leurs foyers.
2. Organisation d'élections libres sous le contrôle de l'ONU.
3. Elimination des armes de destruction massive dans cet Etat et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Cette solution est la seule capable de mettre un terme au conflit du Moyen Orient et à la menace qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales. L'instauration d'un Etat judéo-musulman rassemblant Arabes et Israéliens ne pourrait constituer une menace ni pour les uns ni pour les autres. Ce sera la solution radicale à ce problème et la meilleure.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2009-02-03

The Issue of Palestine (Item proposed by the Great Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8691>

Downloaded from African Union Common Repository